

Collège Léonard de Vinci

30 rue de barrière

27950 SAINT MARCEL

02.32.21.18.18

<http://colleges.ac-rouen.fr/saint-marcel/>



Livret d'accueil

pour les parents des nouveaux collégiens



M1 : 08h30-09h25	M2 : 09h25-10h20	M3 : 10h35-11h30	M4 : 11h30-12h25
S1 : 13h05-14h00	S2 : 14h00-14h55	S3 : 15h10-16h05	S4 : 16h05-17h00

Accueil des élèves de 8h 15 à 17 heures.

Présentation du collège

Le collège LEONARD DE VINCI a été construit en 1970 et restructuré en 2002. Il accueille environ 480 élèves de cinq communes du secteur.

L'équipe de direction est constituée de Mme M. DAILLY, Principale et de Mme P. FERRON, Principale-Adjointe. Elles sont assistées dans leur travail par Mme S. TARDIVAUD, gestionnaire et de Mme V. PARIS, conseillère principale d'éducation (CPE).

Les agents administratifs, les agents d'accueil et d'entretien ainsi qu'un cuisinier participent à la bon fonctionnement du collège.

Les professeurs

Il y a un professeur pour chaque matière. Le professeur principal est responsable d'une classe (vie de classe, résultats scolaires et problèmes de comportement ...).



Certains professeurs ont des compétences particulières pour prendre en charge des élèves dyslexiques par exemple ou bien mener des entretiens pédagogiques avec certains élèves volontaires pour les aider à travailler plus efficacement.

Des **rencontres parents-professeurs** sont organisées par le collège : présentation des équipes pédagogiques la première semaine du mois de septembre pour les 6^{ème}, entretien pour chaque élève à l'occasion des réunions parents-professeurs ou remise des bulletins.

Des **rendez-vous individuels** peuvent aussi être demandés soit par les parents soit par les professeurs. Ils sont organisés par le biais du carnet de liaison (appelé aussi carnet de correspondance), pour parler de ce qui préoccupe votre enfant ou réfléchir aux choix d'orientation par exemple.

C.D.I. (centre de documentation et d'information)

Le professeur documentaliste propose un grand choix de livres aux élèves. Il forme tous les élèves à la recherche documentaire de la 6^e à la 3^e.

C'est un lieu très agréable où les élèves aiment venir lorsqu'ils ont une heure d'étude pour lire ou faire des recherches. Des ordinateurs avec **liaison internet sécurisée** sont à leur disposition.

Activités proposées aux élèves

- **Atelier théâtre** pour des élèves volontaires de 4^e animé par des enseignants et comédiens professionnels.
- **Chorale** mise en place par le professeur d'éducation musicale. Elle se déroule une à deux fois par semaine, les inscriptions se font auprès du professeur concerné. Participation en fin d'année scolaire au « Festival Choral »
- **Activités sportives dans le cadre de l'Association Sportive (AS)** : Ces activités sont réservées aux élèves ayant cotisé à l'UNSS. Elles ont lieu 2 à 3 fois par semaine. L'inscription se fait auprès des professeurs d'EPS.
- **Clubs du Foyer Socio Educatif** pour les élèves ayant cotisé au FSE. Des enseignants et/ou assistants d'éducation ou pédagogiques animent des activités ludiques (exemples : échecs, , loisirs créatifs...).
- **Soutien scolaire** proposé par des assistants pédagogiques (aide au travail personnel en maths, français, anglais ...).

Soutien et activités commencent en octobre. Il suffit de s'inscrire auprès des personnes désignées.

Service vie scolaire

Il est composé d'assistants d'éducation et pédagogiques. Ils travaillent sous l'autorité de la CPE. Ce sont eux qui sont présents dans la cour de récréation, à la cantine, durant les heures de permanence pour surveiller les élèves. Ils interviennent aussi pour aider les élèves ou leur proposer diverses activités ludiques tout autant qu'éducatives.

La CPE s'occupe des absences, du suivi des élèves en relation avec les professeurs, permet la liaison avec les parents, les professeurs, les services sociaux et de santé. Elle veille à ce que tout se passe bien entre les élèves.

Lorsqu'un petit conflit apparaît, des élèves médiateurs formés peuvent intervenir si les élèves en conflit sont volontaires. Ils doivent prendre rendez-vous auprès de la CPE.

Pour les absences, les parents doivent **prévenir dès le matin avant 9 h ou dès l'absence** et compléter un coupon en indiquant un motif sur le carnet de liaison au retour de l'élève.

Entrées et sorties du collège

Le collège est responsable de votre enfant, il doit contrôler les entrées et sorties avec beaucoup de rigueur.

Les parents sont invités à lire attentivement les consignes à ce sujet et compléter le carnet de liaison avec soin. La photo d'identité est **obligatoire** sur ce carnet pour une meilleure fluidité des sorties.

Les parents qui prennent en charge leur enfant sur un horaire non habituel (hors régime choisi en début d'année) doivent signer le **cahier de décharge de responsabilité** à l'accueil vie scolaire.

Les retards non liés aux transports scolaires sont à éviter, ils entraînent une chaîne de procédures avec punition de l'élève en cas de « récidive ».

Horaires du collège

M1 : 08h30-09h25	M2 : 09h25-10h20	M3 : 10h35-11h30	M4 : 11h30-12h25
S1 : 13h05-14h00	S2 : 14h00-14h55	S3 : 15h10-16h05	S4 : 16h05-17h00

Accueil des élèves de 8h 15 à 17 heures.

Discipline

Le collège n'a pas seulement la mission d'enseigner. Il a également une **mission d'éducation**.

Il s'agit d'apprendre à vivre ensemble dans une communauté qui, pour bien fonctionner, comporte des règles que les élèves doivent respecter.



Le **règlement intérieur** est présenté dans le carnet de liaison, les parents sont invités à le lire avec leurs enfants, le professeur principal fait de même avec sa classe. Nul n'est donc censé ignorer ce règlement qui doit être signé pour acceptation par l'élève et sa famille.

Tout manquement donnera lieu à punition ou sanction, individualisée et progressive. La famille est informée systématiquement et le collège compte beaucoup sur son appui pour aider l'enfant à progresser et grandir.

Il faut consulter le carnet de liaison des enfants chaque jour.

Demi-pension

Plus de 80% des élèves sont accueillis chaque année à la cantine. Cela doit être un moment de détente mais le restaurant scolaire est aussi un lieu d'éducation à la courtoisie, à l'hygiène, aux comportements de nutrition saine. **Les repas sont à base de produits frais préparés sur place.**

Les élèves qui ne respectent pas les règles d'hygiène et de bonne tenue peuvent être sanctionnés.

Le règlement de la demi-pension se fait en trois fois, proportionnellement au nombre de jours de chaque trimestre. Le fait d'avoir trois enfants demi-pensionnaires peut donner droit à une remise, les informations vous seront données en début d'année. Si vous avez des difficultés pour régler la demi-pension, des échéances pour un règlement progressif peuvent être établies à la demande. Si cela n'est pas suffisant, une aide peut vous être accordée. N'hésitez pas à demander un dossier auprès de la gestionnaire.



Les élèves qui sont externes peuvent manger de temps en temps à la cantine. Le ticket repas est à acheter d'avance à l'intendance.

Seuls les stages en entreprise, les voyages et les absences avec justificatif de plus d'une semaine donnent lieu à un remboursement.

Vie associative

- L'Association Sportive est un véritable **club sportif** au sein du collège ; nous avons eu 2 années de suite une équipe qualifiée aux championnats de France. Les séances ont lieu sur les heures du midi et le mercredi après midi. Les renseignements sont à prendre auprès des professeurs d'EPS.

- Le **foyer socio-éducatif** (FSE) est une association au sein du collège comprenant des professeurs, des élèves et des parents. On y adhère en versant une cotisation qui permet de participer à des activités, des spectacles, des clubs...

Le FSE contribue également au financement des sorties et voyages.



Sorties et voyages



Ils font partie des activités pédagogiques du collège. Les sorties sur le temps scolaire sont obligatoires et gratuites.

Les sorties qui dépassent le temps scolaire ainsi que les voyages sont facultatifs et payants.

Des aides individuelles peuvent être apportées par le fonds social collégien (demande à faire auprès de la gestionnaire) dans la mesure du possible.

Les emplois du temps des classes peuvent être modifiés en fonction des activités qui sont proposées.

Orientation

La conseillère d'orientation psychologue dépend du CIO de Vernon.

Elle aide les élèves et leurs familles dans les choix d'orientation car elle connaît l'univers socio-économique et les multiples formations possibles. Elle est présente dans l'établissement une journée par semaine (jour qui vous sera communiqué par l'intermédiaire du carnet de liaison) et les rendez-vous sont à prendre au CDI. Les élèves peuvent être accompagnés par leur famille.



Santé

L'infirmière scolaire sera présente dans l'établissement les lundi, mardi et vendredi.



Dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), elle participe à des **actions de prévention** en direction des élèves telles que l'éducation à la sexualité, à la nutrition...

Elle répond à toute demande d'entretien.

Associations de parents d'élèves

La présence active des parents tout au long de la scolarité de leur enfant est un facteur essentiel de leur réussite au collège.

Pour mieux connaître les associations de parents d'élèves (FCPE et PEEP), venez à **l'assemblée générale** dont la date vous sera communiquée.

En tant que parents, vous pourrez :

- Consulter le site « internet » du collège Léonard de Vinci »
- Consulter les notes de votre enfant par le biais d'un logiciel (un identifiant et un mot de passe vous seront transmis).

Pour tout questionnement, n'hésitez pas à nous contacter.